



TC/43/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 14 février 2007

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-troisième session
Genève, 26 - 28 mars 2007

TECHNIQUES MOLÉCULAIRES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. L'objet du présent document est de faire rapport sur les faits nouveaux intervenus à propos des éléments suivants :

a) les "Directives relatives à la sélection de marqueurs et à la construction d'une base de données ('Directives du BMT')";

b) la proposition du Comité technique (TC) portant sur les questions relatives à l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires dans la caractérisation des variétés en ce qui concerne la défense des droits d'obtenteur, la vérification technique et les variétés essentiellement dérivées, soumise à l'examen du Sous-groupe ad hoc d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires ("Groupe de réflexion sur les travaux du BMT"); et

c) les propositions relatives au Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN ("BMT") et les sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées ("sous-groupes sur les plantes cultivées").

Directives relatives à la sélection de marqueurs moléculaires et à la construction d'une base de données ("Directives du BMT")

2. À sa quarantième session, le TC a appris que le BMT avait conclu, à sa huitième session tenue à Tsukuba (Japon) du 3 au 5 septembre 2003, à l'urgence d'une harmonisation des méthodes de production de données moléculaires afin de veiller à ce que la qualité des données les rendent universellement acceptables aux fins de la caractérisation des variétés. Il a également été noté qu'il serait utile de donner des orientations sur l'organisation des bases de données pour les données moléculaires relatives à différents types de marqueurs. À cette fin, le BMT est convenu que le Bureau de l'Union ("Bureau") devrait préparer un document d'orientation ("Directives du BMT").

3. À sa quarante-deuxième session, tenue à Genève du 3 au 5 avril 2006, le TC a examiné les Directives du BMT (proj.5) et approuvé les modifications à apporter pour le projet suivant ("Directives du BMT (proj.6)"), lequel devait être soumis pour examen au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) lors de sa vingt-quatrième session, tenue à Nairobi (Kenya) du 19 au 22 juin 2006, et au BMT lors de sa dixième session tenue à Séoul (République de Corée) du 21 au 23 novembre 2006.

4. À sa dixième session, le BMT est convenu, sur la base de ses recommandations (voir les paragraphes 76 à 78 du document BMT/10/19 "Compte rendu"), que les Directives du BMT pouvaient être soumises pour approbation au TC. Au sujet de la Section B : 5.2 "Critères de qualité", l'expert des États-Unis d'Amérique a indiqué que des directives étaient en cours d'élaboration au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et du Codex. Le BMT est convenu qu'il serait utile d'inviter des experts compétents à présenter un exposé sur ces directives à la onzième session du BMT.

5. Les Directives du BMT (proj.7), établies pour examen par le Comité de rédaction élargi du TC (TC-EDC) lors de sa réunion du 9 janvier 2007 tiennent compte des observations faites à la vingt-quatrième session du TWC et à la dixième session du BMT. Le TC-EDC n'a formulé aucun commentaire quant aux Directives du BMT (proj.7).

6. À sa quarante-deuxième session, le TC a accepté d'étudier la possibilité de procéder à un exercice pratique portant sur un nombre restreint de cultures aux fins de mettre au point une base de données pouvant faire l'objet d'échanges, comme exposé aux paragraphes 14 et 15 du document TC/42/7. Il a conclu à la nécessité d'établir un cahier des charges précis pour cette tâche, lequel serait examiné à sa quarante-troisième session. Dans l'intervalle, il a invité le BMT à proposer, à sa dixième session, les cultures pour lesquelles un tel exercice pratique pourrait se révéler approprié.

7. À sa dixième session, le BMT a accepté de proposer le colza, la pomme de terre et le rosier comme cultures pour lesquelles un exercice pratique pourrait se révéler approprié aux fins de mettre au point une base de données pouvant faire l'objet d'échanges. Il a été convenu que le TC, chargé d'élaborer le cahier des charges correspondant à cette tâche, devrait préciser dans ce document le sens de "base de données pouvant faire l'objet d'échanges", si cette définition se rapportait à la structure de la base de données ou à la qualité des données et si elle impliquerait un ensemble de données d'essai plutôt que la totalité des données détenues par un organisme pour la culture concernée.

8. *Le TC est invité à :*

a) faire des observations sur le document relatif aux Directives du BMT (proj.8) et examiner la question de savoir s'il convient de soumettre les Directives du BMT à l'adoption du Conseil lors de sa quarante et unième session ordinaire qui se tiendra le 25 octobre 2007 à Genève;

b) accepter que des experts soient invités à présenter un exposé sur les directives de l'ISO et du Codex en rapport avec les critères de qualité appliqués aux techniques moléculaires à la onzième session du BMT (voir paragraphe 4); et

c) envisager la possibilité d'entreprendre un exercice pratique aux fins de mettre au point une base de données pouvant faire l'objet d'échanges et se pencher sur le cahier des charges d'un tel exercice (voir paragraphes 6 et 7).

Utilisation éventuelle de techniques moléculaires dans la caractérisation des variétés en ce qui concerne la défense des droits d'obtenteur, la vérification technique et les variétés essentiellement dérivées

9. À sa quarantième session, sous réserve de la modification du libellé à sa quarante et unième session, le TC est convenu de proposer au Comité administratif et juridique (CAJ) d'envisager l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires dans la caractérisation des variétés en ce qui concerne la défense des droits d'obtenteur, la vérification technique et les variétés essentiellement dérivées. À cet égard, il a suggéré que ces questions pourraient relever du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT.

10. À sa cinquante et unième session (voir les paragraphes 24 à 28 du document CAJ/51/6), le CAJ a étudié la proposition du TC et est convenu d'inviter le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT à examiner l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires dans la caractérisation des variétés en ce qui concerne la défense des droits d'obtenteur, la vérification technique et les variétés essentiellement dérivées.

11. Avec le consentement du TC et du CAJ, une réunion du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT a été prévue pour le 6 avril 2006 au soir. En collaboration avec la présidente du Conseil et les présidents du TC et du CAJ, le Bureau a élaboré un bref document (document BMT-RG/Apr06/1) visant à aider le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT à définir son mandat et ses objectifs. Ce document a été mis à la disposition des membres du CAJ et du TC ainsi que des observateurs auprès du CAJ et du TC sur le site Web de l'UPOV.

12. Lors de sa réunion du 6 avril 2006, le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT a proposé de préciser que le TC et le CAJ souhaitent que le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT examine l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires dans la caractérisation des variétés en ce qui concerne la défense des droits d'obtenteur, la vérification technique et les variétés essentiellement dérivées en évaluant les éventuels modèles d'application proposés par le TC, sur la base des travaux du BMT et des sous-groupes sur les plantes cultivées (voir le paragraphe 5 du document BMT-RG/Apr06/2 "Compte rendu"). À cet égard, le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT a indiqué qu'il conviendrait que le rôle du BMT en matière d'élaboration d'éventuels modèles d'application soit inscrit dans le mandat du BMT, afin de permettre au Groupe de réflexion sur les travaux du BMT de progresser dans ce domaine. Il a par ailleurs fait remarquer que des questions relatives à l'application des droits d'obtenteur susceptibles de relever de la compétence de l'UPOV étaient actuellement étudiées par le Comité consultatif.

13. À sa soixante-douzième session tenue à Genève le 18 octobre 2006, le Comité consultatif a précisé au sujet du rôle du BMT que :

“Le BMT est un groupe ouvert aux experts de l'examen DHS, aux spécialistes en techniques biochimiques et moléculaires et aux obtenteurs, dont le rôle consiste :

[...]

“(viii) à servir de cadre à des discussions sur l'utilisation des techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne les notions de variété essentiellement dérivée et d'identification des variétés.”

14. Le Comité consultatif a observé que cette disposition permettait au BMT de servir de cadre à des discussions sur l'utilisation de techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne l'identification des variétés. Le secrétaire général adjoint a par ailleurs noté que, pour ce qui est du recours à des techniques moléculaires pour l'identification des variétés, le mandat actuel du BMT semblait être suffisamment vaste, raison pour laquelle il n'était pas nécessaire, pour l'heure, de modifier le mandat du BMT ou celui du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT. Par conséquent, le BMT pouvait poursuivre ses travaux et rendre compte au TC et au CAJ. Ces deux organes pouvaient quant à eux définir les questions que le comité pourrait avoir à examiner.

15. Les discussions au sein du Comité consultatif ont fait apparaître qu'il serait utile de fournir une vue d'ensemble des organes de l'UPOV impliqués dans la réflexion sur les techniques biochimiques et moléculaires. Celle-ci est désormais accessible sur la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV à l'adresse http://www.upov.int/restrict/en/upov_structure_index.html. Les participants du BMT dépourvus du mot de passe permettant d'accéder à la première zone d'accès restreint de l'UPOV peuvent également consulter cette vue d'ensemble via une zone réservée temporaire.

16. *Le TC est invité à :*

a) prendre note que le Comité consultatif a conclu que le rôle du BMT lui permettait de servir de cadre à des discussions sur l'utilisation des techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne la caractérisation des variétés sans avoir à modifier le libellé actuel de son mandat; et à

b) prendre note qu'une vue d'ensemble des organes de l'UPOV impliqués dans la réflexion sur les techniques biochimiques et moléculaires a été publiée sur la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV (voir paragraphe 15).

Propositions relatives au BMT et aux Sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées ("sous-groupes sur les plantes cultivées")

17. Une liste des sous-groupes sur les plantes cultivées est présentée en annexe au présent document, conformément aux modifications approuvées par le TC lors de sa quarante-deuxième session (voir les paragraphes 127 et 128 du document TC/42/12 "Compte rendu").

18. À sa quarantième session tenue à Guanajuato (État du Guanajuato, Mexique) du 12 au 16 juin 2006, le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV), est convenu qu'il serait utile que des experts donnent des informations sur les travaux liés à l'utilisation des marqueurs moléculaires, notamment en ce qui concerne la résistance aux maladies. Des experts provenant de la Communauté européenne (tomate), de France (tomate, melon, chicorée, échalotes), des Pays-Bas (tomate, laitue, asperge), d'Espagne (poivrier) et de la Fédération internationale des semences (ISF) (tomate en rapport avec des variétés essentiellement dérivées) ont accepté de préparer des documents à titre d'information en vue d'étayer les discussions qui se tiendront lors de la quarante et unième session du TWV.

19. Lors de la trente-cinquième session du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) qui s'est tenue à Beijing (Chine) du 3 au 7 juillet 2006, M. Henk Bonthuis, président du BMT, a observé que les sous-groupes sur les plantes cultivées s'étaient très peu souvent réunis et a posé la question de savoir s'ils constituaient encore l'enceinte la plus appropriée où traiter des techniques moléculaires. Un expert du Royaume-Uni a estimé que les sous-groupes sur les plantes cultivées continuaient de jouer un rôle important et a indiqué qu'il fallait prévoir un délai suffisant pour produire les données à soumettre à leur examen. Ce même expert s'est toutefois posé la question de savoir si les travaux sur les cultures autogames et allogames pouvaient être associés selon une procédure similaire à celle retenue pour les cultures multipliées par voie végétative. Mme Françoise Blouet (France), présidente du sous-groupe sur le colza, a expliqué qu'en France, des travaux étaient en cours sur le maïs et le colza et confirmé qu'il fallait effectivement davantage de temps pour produire les données à soumettre à l'examen des sous-groupes sur les plantes cultivées, du fait notamment que ces données étaient désormais obtenues à partir d'un très grand nombre de variétés, contrairement aux quantités relativement moindres utilisées lors de précédents travaux soumis

aux sous-groupes sur les plantes cultivées. Elle a souligné le rôle important joué par les sous-groupes sur les plantes cultivées, ces derniers veillant à ce que les experts DHS examinent les travaux sur les techniques moléculaires dans le cadre des essais DHS. La présidente du TWA, Mme Beate Rücker (Allemagne), a déclaré partager le même avis quant au rôle des sous-groupes sur les plantes cultivées. Elle a par ailleurs posé la question de savoir si les sous-groupes sur les plantes cultivées devaient être invités à élaborer des propositions quant à l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires dans la caractérisation des variétés en ce qui concerne la défense des droits d'obtenteur, la vérification technique et les variétés essentiellement dérivées. M. Bonthuis s'est félicité de ce débat, indiquant qu'il rappelait utilement que les sous-groupes sur les plantes cultivées permettaient de réunir des experts DHS et des experts en techniques moléculaires et qu'ils jouaient en cela un rôle important. Le TWA a réaffirmé son soutien aux travaux des sous-groupes sur les plantes cultivées.

Présidence du sous-groupe sur le blé et l'orge

20. Le TWA, à sa trente cinquième session, est convenu qu'une clarification s'imposait quant à la question de savoir si M. Robert Cooke (Royaume-Uni) poursuivrait ses fonctions en tant que président du sous-groupe sur le blé et l'orge.

21. À la dixième session du BMT, le Bureau a indiqué que M. Robert Cooke (Royaume-Uni), président du sous-groupe sur le blé et l'orge, avait expliqué qu'il ne serait plus en mesure de poursuivre son mandat de président. Le Bureau a précisé qu'un nouveau président pourrait être proposé par le TWA en 2007 et soumis à l'approbation du TC en avril 2008. Il a néanmoins ajouté qu'un président intérimaire pourrait être nommé dans le cas où une réunion devrait se tenir dans l'intervalle. Un expert du Royaume-Uni a observé qu'il n'avait pas connaissance d'éventuels travaux en cours sur le blé. Un expert du Canada a signalé que des travaux sur l'orge se déroulaient actuellement au Canada mais qu'il ne pensait pas qu'une réunion serait nécessaire avant la désignation d'un nouveau président.

Sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative

22. À sa trente-cinquième session, le TWA est convenu qu'il ne serait pas nécessaire de nommer un président pour le sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative dans la mesure où il est prévu que les réunions de ce sous-groupe se tiendront à l'occasion des sessions du BMT. Elles pourront de ce fait être dirigées par le président du BMT. En outre, le TWA a remarqué qu'il pourrait être avantageux d'organiser des sessions au sein du BMT pour les cultures multipliées par voie végétative, les cultures autogames et les cultures allogames afin de faciliter les débats sur des sujets horizontaux. En réponse à cette proposition, et en accord avec M. Henk Bonthuis, président du BMT, le projet d'ordre du jour de la dixième session du BMT a été établi de façon à ce que le point intitulé "Compte rendu des travaux sur les techniques moléculaires pour les différentes plantes" soit abordé lors de sessions distinctes consacrées aux a) cultures multipliées par voie végétative; b) cultures autogames; et c) cultures allogames (voir le point 6 du document BMT/10/1 "Projet d'ordre du jour").

23. Le sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative a tenu sa première session à Séoul (République de Corée) le 22 novembre 2006, conjointement avec la dixième session du BMT. M. Henk Bonthuis (Pays-Bas, président du BMT) présidait la session. Le sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative a accepté de proposer au BMT et au TC d'organiser des sessions spécifiques au sein du BMT consacrées aux

cultures multipliées par voie végétative, aux cultures autogames et aux cultures allogames, dans l'objectif de faciliter les débats sur des sujets horizontaux et, dans le cadre de cette approche, est convenu de proposer la dissolution du sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative. Il a indiqué qu'en cas de besoin, de nouveaux sous-groupes distincts pourraient être créés, par exemple pour la vigne.

24. Le BMT, à sa dixième session, a approuvé l'approche proposée par le Sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative préconisant la tenue de sessions spécifiques au sein du BMT consacrées aux cultures multipliées par voie végétative, aux cultures autogames et aux cultures allogames dans l'objectif de faciliter les débats sur des sujets horizontaux. Dans le cadre de cette approche, il est convenu de proposer au TC de dissoudre le Sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative.

Futur programme pour les sous-groupes sur les plantes cultivées

25. À sa dixième session, le BMT est convenu que les sous-groupes sur les plantes cultivées devraient notamment servir de cadre où débattre de manière ciblée de propositions avec les différentes parties prenantes. À cet égard, il a indiqué qu'organiser les réunions conjointement avec celles des groupes de travail techniques pourrait ne pas être la solution la mieux adaptée. Il a estimé que les sous-groupes sur les plantes cultivées pourraient se réunir conformément au programme suivant :

Sous-groupe sur le rosier : réunion début 2007;
Sous-groupe sur la pomme de terre : réunion au printemps 2007; et
Sous-groupe sur le maïs : réunion vers fin 2007 ou début 2008.

26. Suite à la dixième session du BMT, et avec l'accord conjoint du président du TC, du président du TWP correspondant, du président du sous-groupe sur les plantes cultivées correspondant et du Bureau (voir le paragraphe 127 du document TC/42/12 "Compte rendu"), il a été convenu que les réunions des sous-groupes sur les plantes cultivées ci-après auraient lieu aux dates suivantes :

Sous-groupe sur la pomme de terre : réunion le 17 avril 2007 à Quimper (France);
Sous-groupe sur le rosier : réunion le 18 avril 2007 à Angers (France).

27. Le TWA a accepté de proposer au TC de réfléchir à la possibilité d'inviter les sous-groupes sur les plantes cultivées à élaborer des propositions quant à l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires dans la caractérisation des variétés en ce qui concerne la défense des droits d'obtenteur, la vérification technique et les variétés essentiellement dérivées. Dans sa réflexion sur la proposition du TWA, il peut être utile de rappeler au TC que ce dernier a approuvé la création des sous-groupes sur les plantes cultivées telle que proposée par le BMT à la sixième session du BMT tenue à Angers (France) du 1^{er} au 3 mars 2000 (voir le paragraphe 123 du document TC/36/11). Au sujet du rôle des sous-groupes sur les plantes cultivées, le point suivant est précisé :

Extrait du document TC/36/3 Add.:

"23. [À sa sixième session tenue à Angers (France) du 1^{er} au 3 mars 2000,] le BMT est convenu qu'on ne pouvait s'attendre à aucune avancée réelle en l'absence d'un débat approfondi, en petits groupes, sur des espèces spécifiques. C'est pourquoi il a décidé de proposer la création de sous-groupes ad hoc sur les plantes cultivées dans l'intervalle de dix-huit mois qui précédera la prochaine session en vue de faire réellement avancer le

débat sur les possibilités et les conséquences de l'utilisation des techniques moléculaires aux fins de l'examen DHS, sur la gestion des collections de référence et sur les moyens à mettre en œuvre pour déterminer si une variété est essentiellement dérivée.”

Le TC est également invité à tenir compte de l'observation du Comité consultatif selon laquelle le BMT sert de “cadre à des discussions” sur l'utilisation des techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne l'identification des variétés (voir paragraphes 13 et 14).

Futur programme pour le BMT

28. Comme exposé au paragraphe 25, le BMT, à sa dixième session, a approuvé l'approche proposée par le sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative préconisant d'organiser des sessions spécifiques au sein du BMT consacrées aux cultures multipliées par voie végétative, aux cultures autogames et aux cultures allogames dans l'objectif de faciliter les débats sur des sujets horizontaux. Dans le cadre de cette approche, il a accepté de proposer au TC de dissoudre le sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative.

29. Aux fins d'inciter à soumettre des informations sur l'utilisation de techniques moléculaires en ce qui concerne les notions de variété essentiellement dérivée et d'identification des variétés, le BMT a jugé qu'il serait utile de consacrer une journée spéciale au point 11 intitulé “L'utilisation des techniques moléculaires en ce qui concerne la notion de variété essentiellement dérivée” et au point 12 “L'utilisation des techniques moléculaires en ce qui concerne la notion d'identification des variétés”, à la onzième session du BMT. Des obtenteurs et d'autres experts seront notamment invités à participer à cette journée spéciale.

30. *Le TC est invité à :*

a) prendre note de l'intention de fournir des informations, lors de la quarante et unième session du TWV, sur les travaux liés à l'utilisation des marqueurs moléculaires, notamment en ce qui concerne la résistance aux maladies (voir paragraphe 18);

b) noter que le TWA apporte son soutien aux travaux des sous-groupes sur les plantes cultivées (voir paragraphe 19);

c) noter que le TWA sera invité à proposer un nouveau président pour le sous-groupe sur le blé et l'orge à sa trente-sixième session (voir paragraphes 20 et 21);

d) étudier la proposition du sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative et du BMT visant à organiser des sessions spécifiques au sein du BMT pour les cultures multipliées par voie végétative, les

cultures autogames et les cultures allogames et, dans ce contexte, à dissoudre le sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative (voir paragraphes 22 à 24 et 28);

e) prendre note du programme des réunions prévues pour les sous-groupes sur la pomme de terre, le rosier et le maïs (voir paragraphes 25 et 26);

f) réfléchir à la proposition du TWA visant à inviter les sous-groupes sur les plantes cultivées à élaborer des propositions quant à l'utilisation éventuelle de techniques moléculaires dans la caractérisation des variétés en ce qui concerne la défense des droits d'obtenteur, la vérification technique et les variétés essentiellement dérivées (voir paragraphe 27); et

g) prendre note de l'intention, lors de la onzième session du BMT, de consacrer une journée spéciale aux points portant sur "L'utilisation des techniques moléculaires en ce qui concerne la notion de variété essentiellement dérivée" et "L'utilisation des techniques moléculaires en ce qui concerne la notion d'identification des variétés" (voir paragraphe 29).

[L'annexe suit]

ANNEXE

SOUS-GROUPES AD HOC SUR L'APPLICATION DES TECHNIQUES
MOLÉCULAIRES AUX PLANTES CULTIVÉES
(SOUS-GROUPES SUR LES PLANTES CULTIVÉES DU BMT)

<u>Sous-groupe sur :</u>	<u>Président(e)</u>	<u>Groupe de travail technique</u>
le maïs	Mme Beate Rücker (Allemagne)	TWA
le colza	Mme Françoise Blouet (France)	TWA
la pomme de terre	Mme Beate Rücker (Allemagne)	TWA
le rosier	M. Joost Barendrecht (Pays-Bas)	TWO
le ray-grass	M. Michael Camlin (Royaume-Uni)	TWA
le soja	M. Marcelo Labarta (Argentine)	TWA
la canne à sucre	M. Luis Salaices (Espagne)	TWA
la tomate	M. Richard Brand (France)	TWV
le blé et l'orge	M. Robert Cooke (Royaume-Uni)	TWA

Sous-groupe sur les espèces multipliées par voie végétative

(examine des questions horizontales relatives aux espèces multipliées par voie végétative, y compris des questions horizontales relatives aux sous-groupes sur la pomme de terre, le rosier et la canne à sucre et des questions portant sur d'autres espèces multipliées par voie végétative)

[Fin de l'annexe et du document]